



La Ville vous informe

Relais de la Flamme Olympique de Vancouver 2010 à Matane – Vous pouvez toujours vous inscrire!

Il est encore temps de s'inscrire en tant que porteur de flambeau pour le passage de la flamme Olympique du 30 novembre prochain à Matane. Chaque porteur qui sera choisi parcourra environ 300 mètres avec le flambeau. Les porteurs devront être âgés d'au moins treize ans. Nous souhaitons ardemment voir le plus grand nombre de gens possible d'ici porter le flambeau.

Cette occasion unique s'adresse donc à toute la population de la région de Matane qui désire vivre une expérience inoubliable. Deux concours s'offrent à vous pour devenir porteur de flambeau. Vous pouvez visiter les sites Internet suivants :



Auprès de Coca-Cola : <http://www.icoke.ca>
(date limite pour vous inscrire : 24 mai)

Auprès de RBC : <http://www.portezleflambeau.com>
(date limite pour vous inscrire : 15 juillet)

Acquisition d'une génératrice mobile d'urgence

Dans le cadre de son plan des mesures d'urgence, la Ville de Matane a fait l'acquisition d'une génératrice mobile d'urgence. Cet équipement de 250 kilowatts permettra de fournir en énergie des établissements municipaux lors d'une panne électrique prolongée.

Par cet achat, la Ville de Matane démontre son intérêt à se doter d'équipement adéquat pour assurer une gestion efficace de son plan de mesures d'urgence.



Le service incendie mise sur la prévention

Pour se conformer aux exigences du ministère de la Sécurité publique, le service incendie de la ville de Matane a procédé à l'embauche d'un pompier ayant principalement comme tâche d'effectuer des visites de prévention des incendies dans les bâtiments résidentiels et les petits immeubles d'habitation sur le territoire de la ville de Matane. Il aura également comme mandat de faire le suivi des dossiers de ramonage annuel.

Tel qu'il est spécifié dans les recommandations du ministère, toute municipalité doit s'assurer qu'un minimum de mesures soient prises pour protéger les occupants des risques d'incendie. Des conseils de sensibilisation concernant les dispositions minimales de sécurité seront prodigués et des recommandations émises si des manquements étaient remarqués en vertu de la réglementation applicable. Les résultats de ces visites sont comptabilisés dans une base de données et donnera une image réaliste de la situation sur notre territoire.

Les visites de prévention incendie visent :

- À promouvoir, auprès de la population, des gestes préventifs pour éliminer les risques d'incendie à la maison;
- À mieux faire connaître la réglementation municipale en matière d'incendie et à vérifier, le cas échéant, dans quelles mesures les gens s'y conforment;
- À faire ou à mettre à jour un portrait des risques d'incendie auxquels le service d'incendie peut être confronté (propane, produits inflammables, poêle à bois, etc.).

Le « Pompier à la prévention » sera identifié aux couleurs du Service de la sécurité publique de la ville de Matane, alors n'hésitez pas à lui ouvrir votre porte afin de lui faciliter la tâche. Nous vous remercions de votre collaboration.



GAGNANTS DU JEU « CONNAIS-TU? »

Trouvez la bonne définition! C'est ce que proposait le jeu « Connais-tu? » organisé par la Bibliothèque municipale, Fonds de solidarité FTQ, pendant la « Semaine de la relâche scolaire ». Parmi les 108 participants, 11 personnes ont gagné des prix.

Agathe Philibert a reçu un dictionnaire Hachette 2009, une commandite de la Chouette Librairie. 5 autres personnes ont reçu des livres : Justine Synnott, Jean-Eudes Bouchard, Pénélope Bérubé, Éric Meunier et Irène Sirois. 5 personnes ont gagné des sacs réutilisables identifiés aux Bibliothèques publiques du Québec : Gilles Arteau, Colette Harrisson, Sébastien Algerson, Micheline Savard et Diane Guay.

Félicitations à tous!



La Ville de Matane fait bonne figure dans la gestion de ses matières résiduelles

La Ville de Matane tient à informer ses citoyens des quantités de matières résiduelles enfouies au lieu d'enfouissement technique de Matane et des quantités valorisées à l'écocentre et au centre de tri.

Au lieu d'enfouissement, un total de 14 846 tonnes ont été enfouies en 2008, comparativement à 15 561 tonnes en 2007. Au rythme d'enfouissement actuel, le lieu d'enfouissement pourrait avoir une durée de vie d'environ 20 % supérieure aux prévisions, soit 10 ans de plus que les 50 ans prévus. Depuis janvier 2009, le lieu d'enfouissement est utilisé par toutes les municipalités de la MRC de Matane.

Du côté de la récupération, 26,1 % des matières résiduelles générées en 2008 ont été détournées de l'enfouissement par la récupération au centre de tri et à l'écocentre, comparativement à 22,7 % en 2007.

Les industries, commerces et institutions reçoivent toutes nos félicitations; ils ont augmenté de 18 % la quantité de matières récupérées pour être recyclées par rapport à 2007.

Pour le secteur résidentiel, 64 % des matières recyclables ont été récupérées par la collecte sélective en 2008.

Les services de l'écocentre gagnent en popularité : 1844 tonnes y ont été récupérées en 2008 comparativement à 1334 tonnes en 2007. Rappelons que l'écocentre est situé au 330, rue Yves-Bérubé (dans le parc industriel). Pour connaître la liste des matières acceptées, il suffit de consulter le site Internet www.environnementmatane.ca ou de téléphoner à l'écocentre au 418-562-5023.

La Ville de Matane remercie les citoyens de la MRC pour leurs actions vertes permettant de protéger notre environnement.

Nouvelles dispositions relatives aux ventes de garage

Le conseil municipal a adopté de nouvelles dispositions afin d'encadrer les activités reliées aux ventes de garage sur un terrain à usage résidentiel. La Ville veut ainsi éliminer la prolifération des affiches à différentes intersections qui annoncent la tenue des ventes de garage.

La Ville a donc pris la décision de permettre les ventes de garage au cours de trois fins de semaine. Cette année, les ventes de garage pourront se tenir les dates suivantes : 15, 16 et 17 mai 2009 (fin de semaine précédant la Journée nationale des Patriotes) ; 26, 27 et 28 juin 2009 (fin de semaine précédant la Fête du Canada) ; 4, 5 et 6 septembre 2009 (fin de semaine précédant la Fête du Travail).

La liste des propriétés où des ventes de garage seront tenues sera publiée dans le journal gratuitement. La Ville invite donc les citoyens à transmettre à l'hôtel de ville l'adresse où sera tenue une vente de garage. Les informations doivent parvenir au moins une dizaine de jours avant les fins de semaine où seront autorisées les ventes de garage. Des rappels seront effectués périodiquement.

Les autres règles s'appliquent à savoir que l'activité doit se tenir entre 8 h et 17 h, ne doit pas empiéter sur la voie publique et que le terrain doit être dégagé et nettoyé dès la fin de l'activité.

Une seule enseigne temporaire d'au plus 0,6 mètre carré est autorisée uniquement sur le terrain résidentiel où la vente doit avoir lieu. L'enseigne temporaire peut être posée au plus tôt deux jours avant le début de l'activité et elle doit être retirée au plus tard 24 heures après la fin de l'activité. Toutes les autres enseignes dont celles situées aux intersections seront enlevées. Les contrevenants s'exposent à des amendes.

